

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Département des affaires transversales

78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955 Note de service

DGER/DAT/2023-528

10/08/2023

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion: Tout public

Date limite de mise en œuvre : 18/10/2023 Cette instruction n'abroge aucune instruction. Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes: 0

Objet : Formation en 2023 à destination des personnels des établissements d'enseignement agricole publics sur le thème de la "Sobriété numérique"

Destinataires d'exécution DRAAF DAAF EPLEFPA Institut Agro Dijon

Résumé : Note d'information sur l'organisation les 17 et 18 octobre 2023 d'un séminaire d'échanges et de formation pour les personnels des établissements d'enseignement agricole publics sur le thème "Sobriété numérique : un engagement collectif pour réussir la transition".

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION : « Sobriété numérique : un engagement collectif pour réussir la transition »

1.1. Contexte

La thématique émergente de la sobriété numérique est abordée pour la première fois dans le cadre du programme national de formation.

L'Etat s'est engagé, le 25 février 2020, pour des services publics écoresponsables, notamment sur la question du numérique avec la mesure 20 qui prévoit une réduction de l'empreinte carbone du numérique public, une démarche de sensibilisation des agents aux écogestes numériques et à l'achat de matériel ou de consommable reconditionné.

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 indique dans l'article 5 les modifications du code de l'éducation sur « *les compétences et la culture nécessaires à la compréhension des enjeux environnementaux* » dans le cadre de l'éducation au développement durable.

La loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France entend faire converger transition numérique et transition écologique. Elle a pour objectif de responsabiliser tous les acteurs du numérique : consommateurs, professionnels du secteur et acteurs publics.

Le cadre de référence des compétences numériques CRCN EDU précise la compétence 9 définie dans le référentiel métier des professeurs et des personnels d'éducation de 2013 : « Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier » en mentionnant pour le domaine 1 Développement professionnel, la compétence « 1.4 agir en faveur d'un numérique professionnel sûr et responsable, respecter la législation (en particulier le RGPD) et les principes éthiques inhérents à l'utilisation des technologies numériques). »

Les impacts environnementaux et sociétaux du numérique sont importants. En France, le numérique représente 10% de la consommation électrique annuelle, 2,5% de l'empreinte carbone de la France, 20 millions de tonnes de déchets par an, 62,5 millions de tonnes de ressources utilisées pour produire et utiliser les équipements numériques.

Au cours de ce séminaire, il s'agit de partager les connaissances à ce sujet, de présenter, de valoriser et de mutualiser des démarches et des projets éducatifs et pédagogiques.

Prendre en compte la sobriété numérique comme un nouvel enjeu sociétal lié à la fois à la transition écologique et à la transition numérique implique de comprendre l'impact des technologies de l'information et de la communication, l'identification de solutions numériques pour protéger l'environnement et d'utiliser de manière responsable ces technologies.

Les leviers d'actions portent sur la gouvernance, les équipements, les services, les usages, le stockage, et plus largement sur l'accompagnement au changement, notamment par la sensibilisation et l'éducation.

Les enjeux éducatifs et pédagogiques seront abordés en prenant appui sur les actions déjà mises en œuvre et à développer au niveau national, régional et en établissements (communication responsable, projets artistiques, actions réalisées par les éco-délégués, « fab lab et low tech¹ », collecte et traitement des données, etc..).

¹ La « low tech » (serveurs éco-énergétiques, smartphones éthiques, plateformes de partage des données, messagerie instantanée légère, intelligence artificielle frugale, ateliers de réparation électronique) se réfère à des technologies simples, accessibles, durables et peu coûteuses qui ont un impact environnemental et social positif.

1.2. Objectifs

Ce séminaire de formation vise les trois objectifs suivants :

- proposer une définition de la sobriété numérique et en identifier les enjeux (s'ouvrir à la complexité des thématiques environnementales, faire preuve de lucidité pour appréhender ces problématiques, adopter un traitement éthique et responsable, s'engager individuellement et collectivement);
- traiter le sujet à différentes échelles dans l'enseignement agricole : national, régional, établissement ;
- impulser une dynamique concernant la sobriété numérique pour les années à venir.

1.3. Public cible

Sont conviés à ce séminaire de formation les enseignants-tes/formateurs-trices, directeurs-trices, personnels administratifs, techniques, chargés d'ingénierie, référents des établissements d'enseignement agricole publics.

Sont également conviés les représentants des échelons régionaux en DRAAF.

Au total, **80 places** sont disponibles.

1.4. Contenu des journées

Le programme de ce séminaire de formation a fait l'objet d'une construction commune dans le cadre d'un groupe de travail réunissant l'Institut Agro Dijon, l'Institut Agro Florac, l'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA), l'Inspection de l'enseignement agricole ainsi que des représentants des DRTIC, des réseaux Education au développement durable et Reso'them, des directeurs et des SRFD.

Depuis plusieurs années, il y a de fortes incitations pour aller vers « plus » de numérique (multiplication des équipements informatiques personnels et dans les établissements, diversification des applications pour des usages variés). Aujourd'hui, notre société prend pleinement conscience de l'impact environnemental du numérique. Comment la sobriété numérique peut-elle s'inscrire dans ce contexte ? Comment faire pour ne pas la percevoir comme une nouvelle contrainte, mais comme une opportunité en lien avec les transitions, dont la transition agro-écologique ?

Plusieurs conférences permettront de découvrir et d'approfondir la démarche de sobriété numérique en lien avec l'analyse du cycle de vie, d'en présenter les enjeux éducatifs ainsi que les enjeux sociétaux et professionnels y compris dans l'agriculture (capteurs, robotique, traitement des données).

Afin de pouvoir répondre aux enjeux de la sobriété numérique en mobilisant différents publics (personnels, élèves, parents, partenaires) :

- des **ateliers permettront de se former** à la fresque du numérique, à un escape game, à des jeux éducatifs...
- des **témoignages et des échanges** permettront de **valoriser des projets** déjà mis en œuvre, de **les faire évoluer et/ou de construire de nouvelles actions** à l'échelle régionale et en établissements (mise en place de bonnes pratiques de travail collaboratif, communication interne et externe responsable, « réparation, recyclage, fab lab et low tech », traitement partage des données et des connaissances dans le cadre des sciences participatives, etc...)

	Horaires	Forme	Thématiques abordées
	13h30-14h00		Accueil café
Mardi	14h00-14h30	Plénière	Introduction, lancement du séminaire DGER-IEA
17	14h30-16h00	Plénière	Conférences
octobre	16h00-16h30		Pause
	16h30-17h30	Plénière	Conférence
	09h00-12h30	Ateliers	Plusieurs ateliers au choix
	12h30-14h00		Déjeuner
Mercredi 18	14h00-15h30	Plénière	Des témoignages et des échanges Temps de restitutions et d'échanges
octobre	15h30-15h45		Pause
	16h00-17h00	Plénière	Conclusion avec un grand témoin Clôture, bilan du séminaire et perspectives

Le programme définitif et la présentation des différents ateliers sont consultables sur le site du séminaire accessible à partir de la page suivante : https://eduter.fr/eduter-ingenierie-formations/

2. DATE ET LIEU DE FORMATION

Ce séminaire de formation se déroulera :

du mardi 17 octobre 2023 à 14h au mercredi 18 octobre 2023 à 17h (accueil à partir de 13h30)

A Dijon Institut Agro Dijon Rue des Champs prévois 21079 DIJON CEDEX

Code stage NAS1EA0119 code session 2023-00001

Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 15 septembre 2023

3. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, l'Institut Agro Dijon peut être joint par courriel, en précisant le code et le nom de la formation (« Sobriété numérique : un engagement collectif pour réussir la transition ») à l'adresse suivante : pnf-dijon@agrosupdijon.fr

3.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement agricole publics

3.1.1. <u>pour les agents fonctionnaires ou contractuels d'Etat (dont l'employeur est le MASA) et qui disposent d'un code RenoiRH et/ou d'un compte Agricoll</u>

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

L'agent doit se connecter à «Mon Self Mobile » : https://formco.agriculture.gouv.fr/minscrire/tele-inscription-sur-mon-self-mobile puis suivre les instructions données sur le site. En cas de difficulté, il contacte son responsable local de formation (RLF).

3.1.2. <u>Pour les agents contractuels d'établissement (dont l'employeur est l'EPLEFPA) et qui ne disposent pas d'un code RenoiRH et/ou d'un compte Agricoll</u>

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

L'agent doit :

- télécharger la fiche d'inscription sur

https://formco.agriculture.gouv.fr/fileadmin/user_upload/2.S_inscrire/images/Fiche_d_inscription_FORMC_O_2022_01.pdf;

- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement qui vérifiera le code stage session RenoiRH Formation.

Le RLF retourne les fiches d'inscription validées de son établissement par envoi scanné à l'Institut Agro Dijon à l'adresse suivante : <u>pnf-dijon@agrosupdijon.fr</u> avant la date limite d'inscription (**15 septembre 2023**).

Après la fin des candidatures, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants, accompagné de la demande d'ordre de mission sous format PDF et contenant des informations complémentaires (programme détaillé, ateliers proposés avec un descriptif, plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais de déplacement et d'hébergement des participants personnels des établissements publics sont pris en charge par l'Institut Agro Dijon, structure organisatrice, aux conditions et tarifs en vigueur.

3.2. Modalités d'inscription pour les personnels des DRAAF

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

L'agent doit se connecter à «Mon Self Mobile » : https://formco.agriculture.gouv.fr/minscrire/tele-inscription-sur-mon-self-mobile puis suivre les instructions données sur le site. En cas de difficulté, il contacte son responsable local de formation (RLF).

Après la fin des candidatures, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants contenant des informations complémentaires (programme détaillé, ateliers proposés avec un descriptif, plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais de déplacement et d'hébergement des participants des DRAAF ne sont pas pris en charge par l'Institut Agro Dijon mais par leur structure.

Le directeur général adjoint de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER